

Séance de mardi 19 février 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux
	M. Johann Frain

42 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Serge Thorimbert, Shanti Babajee, Thomas Buchanan, Anne-Marie Piguët, Tanguy Perrenoud, Evelyne Lenoble, Guillaume Schneider, Christian Streit, Guy Maurer, Thierry Bertinotti, David Terraz.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Luc-Olivier Suter de la liste Aubonne Attitude en remplacement de Mme Nathalie Egger démissionnaire de cette même liste. Dès lors, 43 Conseillers sont présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019

Le procès-verbal appelle deux commentaires de Mme la Municipale Sandra Linder au point « Communications de la Municipalité », les corrections seront apportées au procès-verbal avant sa parution sur le site communal. Il n'y a pas d'autres commentaires et le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur (5 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président informe sur les votations fédérales du 10 février dernier de l'initiative populaire contre le mitage. Cette initiative a été rejetée par la totalité des cantons avec une participation de 37,4%. En ce qui concerne Aubonne, la participation était 43,94% et l'objet a été refusé à 66.62%. Le canton demandant des résultats toujours plus tôt, cela a occasionné un décalage de l'ouverture du bureau de vote, ainsi qu'une nouvelle organisation. Ces changements seront officialisés sur les boîtes aux lettres de Pizy et Aubonne ainsi que sur le site communal.

Le président propose de consulter le site communal [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda) pour connaître les manifestations des semaines à venir.

4. Rapports des commissions – Préavis no 13/18 – Renouvellement de trois véhicules des Services Extérieurs

Mme Véronique Bezençon donne lecture du rapport de la commission.

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres propose de voter l'amendement suivant : Le Conseil communal d'Aubonne demande à la Municipalité de différer le remplacement du transporteur Victor Meili 7000 H45 à un exercice ultérieur, en attribuant le montant nécessaire à son achat dans le plan des investissements.

La commission, au vu du rapport de la CoFIN, soutient à la majorité de ses membres, cet amendement et propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à acquérir :
  - La camionnette DFSK C31 pour un montant de Fr. 16'000.- TTC
  - Le tracteur tondeuse Grillo FD 900 WD pour un montant de Fr. 31'500.- TTC
  - Total demande de crédit Fr. 47'500.- TTC
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement :
  - À 50% par prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules, compte no 9281.07
  - À 50% par un amortissement linéaire pendant 5 ans.

La Commission émet également les vœux suivants : *La Municipalité s'engage à l'achat de véhicules à propulsion alternative pour les véhicules « de ville » qui sont à remplacer selon le plan de renouvellement en 2019. Le suivi des véhicules communaux est renforcé par un cahier de suivi plus rigoureux.*

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la Municipalité accepte l'amendement proposé avec la nouvelle formulation édictée pour des raisons comptables. La Municipalité comprend le souci d'éviter des dépenses et y adhère dans la mesure où l'on peut différer le remplacement de ce véhicule.

M. Nicolas Pulfer demande quelle est la position de la Municipalité quant aux deux vœux déposés par la commission. M. le Municipal Pascal Lincio, au nom de la Municipalité, répond favorablement aux vœux de la commission et le suivi des véhicules sera renforcé. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier relève ainsi le vœu de la commission : La Municipalité *s'engage* à réfléchir à l'achat de ce type de véhicule. M. Alexandre Liardet relève le même point ; il est parfois difficile d'acheter un véhicule hybride ou électrique, car le véhicule ne correspondra pas nécessairement aux besoins.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le texte de l'amendement au vote tout en rappelant l'entière liberté de voter sur le fond.

Le Conseil communal d'Aubonne demande à la Municipalité de différer le remplacement du transporteur Victor Meili 7000 H 45 à un exercice ultérieur, en attribuant le montant nécessaire à son achat dans le plan des investissements. L'amendement est accepté par 41 oui, 1 non, 1 abstention.

Le président soumet le préavis municipal no 13/18 tel qu'amendé au vote. Celui-ci est accepté par 42 oui, 1 abstention.

M. le Municipal Pascal Lincio remercie les Conseillers pour leur vote et les membres des commissions pour leur travail.

#### 5. Préavis no 6/19 – Point I à la Place de l'Ancienne Gare

M. le Municipal Pascal Lincio donne lecture du préavis municipal. La Municipalité prie les Conseillers de voter le crédit suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. Accorde un crédit de Fr. 20'000.- TTC pour le préavis municipal no 6/19 relatif au « Point I » de la Place de l'Ancienne Gare
2. Accorde un crédit extrabudgétaire de Fr. 12'000.- pour l'année 2019 qui sera ventilé dans un nouveau sous-chapitre « 161 – « Point I » – Place de l'Ancienne Gare »
3. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
4. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Conseil communal. Sont nommés : Mmes et MM. Catherine Zweifel, Thomas Buchanan, Nicolas Rosat, Alexandre Liardet, Charles Gabella. Suppléants : Pieter Volgers, Yves Meylan.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission et rappelle que les Conseillers désirant faire partie d'une commission peuvent contacter le Bureau à l'adresse suivante : [président.conseil@aubonne.ch](mailto:président.conseil@aubonne.ch).

Mme Lorette Killias Leutwiler demande, dans la mesure où la SDA prendra l'achat du chalet à sa charge, la raison pour laquelle le montant du préavis municipal est de Fr. 20'000.-. M. le Municipal Pascal Lincio répond que c'est une question de principe, lors de la présentation d'un préavis, celui-ci doit mentionner le prix brut ; ensuite une fois l'investissement réalisé, une déduction pour subvention est déduite. M. Olivier Gétaz, relève sous point 4 le financement de l'investissement et sous point 5, l'amortissement de l'investissement. Il demande dès lors comment la Municipalité peut-elle amortir un chalet qui est propriété de la SDA ? M. le Municipal Pascal Lincio répond que l'achat de la SDA est une sorte de subvention, il restera en effet Fr. 10'000.- de financement.

M. Alain Biedermann demande que la commission se penche sur l'ouverture des jours fériés dont il n'est pas fait mention dans le préavis. M. Stephan Furrer demande si le kiosque va survivre sans l'aide touristique communale. M. Wladimir Mange s'inquiète de l'équipement dit « mobile », un équipement mobile, selon la loi, n'a le droit d'être installé que durant 3 ans. M. Yves Meylan, membre du comité de la SDA, tient à préciser que celle-ci s'est engagée en séance à acheter ce chalet. M. Jean-Charles Krebs demande si l'installation d'un panneau solaire est envisagée pour le raccordement électrique.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Préavis no 7/19 – Réfection des chaussées à l'av. Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et rte d'Allaman et modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale no 54

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, la rue de Trévelin, la route d'Allaman et la modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale no 54
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. accorde un crédit de Fr. 1'200'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
  - par un prélèvement au fonds de réserve Egouts/Epuration (compte no 9280.02 de Fr. 125'000.-
  - Par un prélèvement au fonds de réserve Extension d'eau (compte no 9280.01) de Fr. 60'000.-
  - Par un prélèvement au fonds de réserve Renouvellement SI Gas (compte no 9281.03) de Fr. 30'000.-
  - Le solde après déduction des subventions par un prélèvement au fonds de réserve Etude et réalisation part routes (compte no 9282.10).

La nomination de cette commission est une prérogative du Conseil communal. Sont nommés : Mmes et MM. Denise Imesch, Marc-Henri Vallon, Johann Frain, Christian Streit, Guillaume Schneider. Suppléants : Luc-Olivier Suter, Wladimir Mange.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

M. Charles Gabella relève que la chaussée du rond-point de l'Hôpital jusqu'à la Chautane a été refaite depuis moins de 10 ans, alors que ce genre de revêtement a une durée minimum de 20 ans. Il souhaiterait que la commission se penche sur le tronçon de la rte d'Allaman et étaie le bien-fondé de la réfection de cette chaussée en revêtement phono-absorbant. M. Yves Meylan émet le même doute pour le tronçon à la hauteur du Ch. des Clos jusqu'à la place de l'Ancienne Gare qui a été refait en phono-absorbant il y a peu de temps également. Pour M. Jean-Charles Krebs, il semble qu'une portion est située en zone 30 km/h et demande si le phono-absorbant est indispensable dans une telle zone. M. Mathieu Félix demande que la commission se penche sur la durabilité d'un revêtement phono-absorbant sachant que le trafic va encore augmenter dans les années à venir.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

7. Election à la commission Achats et Ventes de terrain

Pour donner suite à la démission de Mme Nathalie Egger, le président fait un appel aux candidatures afin de renouveler ladite commission, présidée par M. Alain Biedermann et composée de Mme et MM. Denis Berger, Marc-Henri Vallon, Daniel Favre et Anne-Marie Piguet. Suppléant actuel : Tanguy Perrenoud.

Se présentent : Mme Catherine Milhaud Renaud, Mme Anaïs Piguet.

Le président propose le vote à bulletin secret ou à main levée à l'assemblée qui accepte cette deuxième solution.

Mme Catherine Milhaud Renaud obtient 12 voix, Mme Anaïs Piguet 23 voix. Mme Anaïs Piguet est nommée suppléante à la commission Achats et Ventes de terrain.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Postulat Suter et consorts – Envisager dans notre région un projet ambitieux de transport public pour valoriser sérieusement le développement de la gare d'Allaman et délester la route

M. Nicolas Suter donne lecture du postulat.

Le président soumet au vote le renvoi du postulat à une commission, selon la demande de M. Nicolas Suter. La proposition est acceptée par 39 oui, 4 abstentions.

Le postulat est donc renvoyé à une commission dont le Bureau propose la composition suivante : Mme et MM. Nelson Douchet, Nicolas Suter, Marc Perrenoud, David Terraz, Catherine Berger. Suppléants : Nicolas Pulfer, Diego de Haller. Le président rappelle que selon l'art. 72 du règlement du Conseil, l'auteur du postulat fait partie de la commission.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe que les dossiers du PGA et du PQ du Chêne ont été transmis au SDT au mois de septembre dernier. A leur retour, il faudra adapter les cas relevés par le SDT, puis il sera procédé aux différentes opérations usuelles (enquête publique, préavis).

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 67'560.- engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.- votés), Fr. 63'934.- engagés à ce jour, l'ouvrage est terminé. Crédit d'étude sous-sol du CCSC (Fr. 100'000.- votés), Fr. 69'276.- engagés à ce jour, le processus est terminé. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 533'200.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 52'000.- engagés. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. La dette est stable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux moyen de la dette est à 0.98%.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que le Centre des Jeunes a entamé une collaboration avec Point Com Théâtre , cours d'expression pour enfants et adultes. Les cours adultes ont déjà débuté, ceux des enfants débiteront ce printemps. Elle précise que les cours pour adultes ont lieu en dehors des heures d'ouverture du Centre aux jeunes aux élèves.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que la Commune d'Aubonne a envoyé un courrier au Conseil d'Etat concernant la péréquation financière et soutenue par 14 communes des environs d'Aubonne. Il en lit les principaux éléments : *Nous ne remettons pas en cause le principe de solidarité liant les communes entre elles mais nous constatons toutefois que l'équilibre durable des finances communales est menacé et que les investissements nécessaires au maintien des équipements publics attendus par nos populations ne sont plus garantis. Nous souhaitons, suite au Forum du 30 novembre 2018 un nouveau système péréquatif piloté par une personne neutre, experte en la matière. Enfin,*

*nous formons le vœu que le système soit simple, transparent et équitable et qu'il puisse être mis en œuvre rapidement en prenant en compte l'incidence de RIE III.* La Municipalité a reçu un accusé de réception du Conseil d'Etat et attend sa réponse.

L'observatoire concernant les projets d'extension ou de création de gravières a été mis en place. Aubonne est aidée par l'ARCAM qui bénéficie d'un accès direct et est un interlocuteur privilégié de l'Etat de Vaud pour ces nouveaux projets en gestation. L'ARCAM va se préoccuper de l'ensemble des systèmes de transport des matériaux pierreux dans le sens de l'extraction, comme du remblayage. Avec cet outil, la Municipalité pense pouvoir assurer une vision complètement transversale de ce qui se prépare dans la région, et dans le but de trouver un financement extérieur aux solutions esquissées avec la commission nommée par le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 10. Questions, vœux et divers

M. Charles Gabella s'inquiète des nombreux investissements budgétés ou à venir et demande la perception de la Municipalité à cet égard. Sachant que le plafond d'investissement est de 45 millions, il s'inquiète d'une dette qui a une croissance forte ces dernières années et une capacité d'autofinancement qui diminue. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que c'est un souci que la Municipalité partage complètement. A mi-législature, le plafond d'investissement est en est à la moitié de sa capacité. La question reste ouverte pour les années à venir. Il faut savoir que les communes ont un certain nombre de dépenses imposées, non seulement pour l'entretien, mais pour le scolaire, par exemple. Il reconnaît qu'il n'y pas de solution toute faite et que la commune pourrait être confrontée à cette problématique.

M. Nicolas Pulfer demande où en est la constitution de la nouvelle commission culturelle ? M. le Municipal Pascal Lincio répond que la prospection est toujours en cours et une première séance devrait avoir lieu en mars ou avril.

Mme Catherine Zweifel remercie la Municipalité pour la place réservée à la Bibliothèque Jeunesse les lundis et mercredis après-midi. Les usagers sont enchantés et elle remercie les ASP pour leur diligence.

Mme Eve Jaquier Butterfield a été informée qu'à la rue des Granges une ancienne cour a été détruite pour être remplacée par une terrasse, qui ne répond pas aux documents de mise à l'enquête. Quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre à ce sujet ? M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'en effet cette problématique a été soulevée par un propriétaire voisin, des précisions seront apportées à une prochaine séance. Mme Valérie André annonce qu'Aubonne Gourmande aura lieu le 18 mai prochain. Les personnes intéressées à insérer une annonce dans le livret de fête peuvent la contacter.

Le président clôt la séance à 22h00 et rappelle la date de la prochaine séance, mardi 26 mars 2019.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegy